

Le contingentement en lieu et place du recrutement?

Les nombres maximums doivent désormais s'appliquer aussi aux travailleurs de l'UE/AELE, de même qu'une priorité des travailleurs indigènes. Un processus de recrutement efficace – spécialement pour des rapports de travail de brève durée – pourrait devenir utopique. swissstaffing prend position.

La Suisse doit gérer de manière autonome l'immigration. C'est ce que fixe l'art. 121a Cst. qui est entré en vigueur avec l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse. Le temps presse, le mandat constitutionnel doit être mis en œuvre en 2015. L'art. 197, chif. 9 Cst. – introduit simultanément – prévoit notamment une application du nouveau système d'autorisations dans les trois ans. Faute de quoi, le Conseil fédéral doit régler la limitation de l'immigration par voie d'ordonnance. Toutes les parties impliquées sont mises à contribution, donc les organisations d'employeurs également.

Se fonder sur trois piliers

La Confédération s'attaque à cette tâche avec un plan fondé sur trois piliers. La loi sur les étrangers (LEtr) est applicable aujourd'hui aux ressortissants de pays tiers et prévoit déjà une limitation au moyen de chiffres maximums et de contingents annuels. La révision de ce texte – le 1^{er} pilier – a commencé. Les positions relatives à la nouvelle LEtr pouvaient être déposées jusqu'au 28 mai 2015. swissstaffing a aussi participé à la consultation. L'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) s'applique aujourd'hui en priorité aux ressortissants de l'UE/AELE et ne prévoit, dans sa teneur actuelle, aucun système

de contingents. Au cours de pourparlers avec l'UE, une adaptation est en voie de négociation (2^e pilier). Le Conseil fédéral se trouve maintenant devant des travaux d'Hercule, à savoir adapter au mandat de l'art. 121a Cst. l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (conclu entre la Suisse et l'UE) ainsi que la LEtr; et il devra coordonner les deux. En outre (3^e pilier), la Confédération veut mettre en œuvre des mesures d'accompagnement, afin de mieux exploiter le potentiel de main-d'œuvre indigène et de réduire ainsi la demande de travailleurs étrangers (voir graphique ci-dessous).

Il faut d'habiles négociateurs

Le Conseil fédéral a l'intention de trouver une solution avec l'Union européenne. Celle-ci doit tenir compte des buts fixés par l'art. 121a Cst. et maintenir les relations stables avec l'UE. Voilà une entreprise extrêmement difficile. Une résiliation de l'ALCP entraînerait automatiquement, sur la base de la «clause guillotine», l'annulation des autres accords des Bilatérales I. swissstaffing partage l'opinion de la Confédération, à savoir que les accords bilatéraux ont été au cours des ans un important facteur de croissance. Nous bénéficions tous d'une bonne et étroite collaboration avec l'UE. Quant à savoir si l'UE est prête à

Le blog de Marius Osterfeld

Fraîchement arrivés en Suisse et déjà de bons filons?



Marius Osterfeld, économiste chez swissstaffing

Dans la recherche sur les migrations, il est connu depuis longtemps que les émigrants ne choisissent pas leur pays de destination par hasard. Mais pour les populistes, une chose est claire: les étrangers viennent en Suisse parce qu'ils y obtiennent des salaires supérieurs ou parce qu'ils aimeraient se prélasser dans le filet de la sécurité sociale. La recherche sait que des raisons telles que l'éloignement de sa patrie et une langue commune jouent un rôle plus important à cet égard.

Mais quel est le principal motif, lorsque la patrie est de toute façon très lointaine et que la langue maternelle n'est parlée que dans son propre pays? C'est le nombre de concitoyens qui ont émigré précédemment dans la nouvelle patrie. Pourquoi? Les gens de leurs propres pays peuvent aider les migrants à s'adapter sur place et leur offrent la possibilité de garder leurs racines culturelles à l'étranger. Bien qu'ils soient fraîchement arrivés en Suisse, les migrants disposent ainsi immédiatement de bons tuyaux, grâce à un tel réseau.

Mais s'agissant de l'intégration dans le marché du travail, on ne peut pas vraiment se fier aux réseaux de migrants. Précisément, des migrants dans le pays depuis un certain temps et peu qualifiés se glissent dans des rapports de travail impliquant les moindres obstacles. Pour les nouveaux arrivants et les personnes désireuses de réussir, les entreprises de travail temporaire sont le bon filon qui leur permet simultanément un développement professionnel.

Lire la suite sur blog.swissstaffing.ch, mot clé: «Bons filons»

Mise en œuvre de l'art. 121a Cst au moyen du concept des 3 piliers

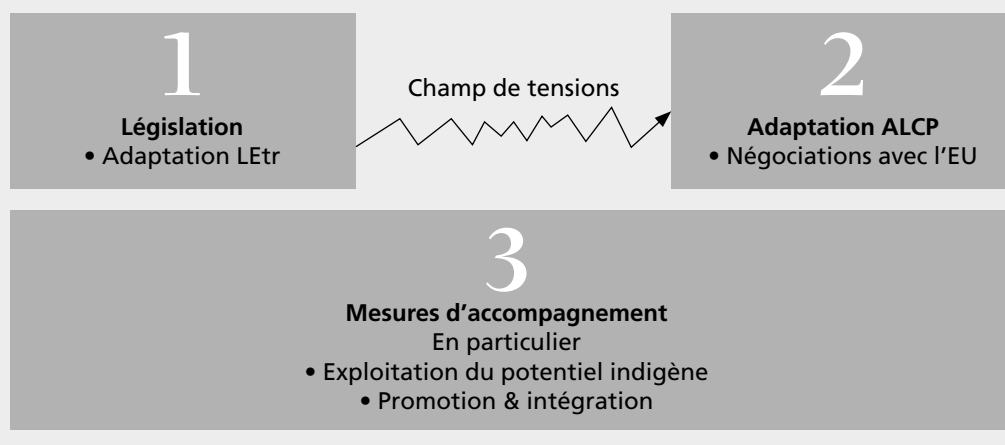


Tableau des autorisations avec contingents

Selon le projet de loi du 11.02.15, le Conseil fédéral prévoit des contingents pour les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers (art. 17a, al. 2 LEtr):

- Autorisations de séjour de courte durée pour plus de quatre mois, pour l'exercice d'une activité lucrative (L);
- Autorisations de séjour (B);
- Autorisations d'établissement (C);
- Autorisations de frontaliers pour plus de quatre mois(G);
- Les chiffres maximums s'appliquent par ailleurs à une décision d'admission provisoire de plus d'un an (art. 83) et à l'octroi d'une protection temporaire de plus d'un an (art. 66 de la loi du 26 juin 1998 sur l'asile; LAsi).

Il n'y a pas besoin de contingents pour:

- la prolongation d'une autorisation, à l'exception de la prolongation de l'autorisation de séjour de courte durée pour un séjour de plus de quatre mois pour des personnes exerçant une activité lucrative et de plus d'un an pour des personnes sans activité lucrative;
- la transformation d'une autorisation de séjour en autorisation de résidence;
- l'octroi d'une autorisation de séjour pour des personnes admises provisoirement.

négoier et si la proposition présentée est compatible avec la libre circulation des personnes, l'avenir nous le dira.

Répartition des contingents

Le 11 février 2015, le Conseil fédéral a présenté le projet de révision de la LEtr. La voie empruntée par le gouvernement respecte certes la décision populaire et se fonde sur le concept de mise en œuvre de juillet 2014, mais elle est trop rigide. Le point positif, c'est que les nombres maximums fixés par le Conseil fédéral seront répartis par les cantons eux-mêmes. Ceux-ci ne seraient contrôlés que par une commission d'immigration. Un système efficace: les cantons peuvent annoncer leurs besoins actuels de main-d'œuvre étrangère. Il a été renoncé à une répartition des contingents par branche ou en fonction de la valeur ajoutée. Le projet mis en consultation prévoit de surcroît de maintenir le système d'autorisation dualiste: les chiffres des contingents pour l'UE/AELE et les pays tiers seront fixés séparément. L'immigration de ressortissants de l'UE/AELE continuera à être privilégiée: pas d'examen des qualifications professionnelles lors de l'autorisation et, lors du recrutement, priorité sur les ressortissants de pays tiers (voir encadré ci-dessus).

Pas d'obstacles administratifs

La branche du travail intérimaire assume une importante fonction d'amortisseur. Elle aide l'économie à absorber les fluctuations saisonnières ou conjoncturelles et à rester compétitive. Pour cela, les services de l'emploi ont besoin de processus de recrutement brefs et simples. En moyenne, un travailleur temporaire est en fonction 48 heures après une demande de personnel. swisstaffing a donc exigé dans sa prise de position relative à la LEtr que les séjours jusqu'à 12 mois à des fins d'activité lucrative – y compris pour les frontaliers – ne soient soumis à aucun chiffre maximum ni à contingentement. Un contingentement dès le quatrième mois est trop restrictif et n'exploite pas entièrement la marge de manœuvre existant au plan juridique. En particulier, la priorité des travailleurs indigènes est à

même de créer une énorme bureaucratie. Aujourd'hui déjà, une procédure d'autorisation pour un ressortissant d'un Etat tiers peut durer jusqu'à deux mois et coûter plusieurs centaines de francs. S'agissant des autorisations pour les ressortissants de l'UE/AELE, il faut empêcher cela. Les PME précisément n'ont généralement pas la possibilité ni les moyens de recourir à des spécialistes de l'obtention de permis de travail pour étrangers. swisstaffing exige que la priorité des travailleurs indigènes, en ce qui concerne les ressortissants de l'UE/AELE, ne soit prise en compte que pour la fixation des nombres maximums et des contingents (et ce de façon sommaire) et non pas dans le cas particulier. Les procédures d'autorisation de séjour doivent pouvoir se régler en accéléré, dans les 48 heures, si un caractère d'urgence temporelle peut être établi. La Confédération prévoit un examen des conditions de rémunération et de travail usuelles dans la localité, la profession et la branche. swisstaffing formule donc les exigences suivantes: les

branches dotées d'une CCT étendue devraient être exonérées de cet examen. L'examen des conditions de rémunération et de travail existe déjà, après coup, par l'intermédiaire des organes de contrôle paritaires. C'est un système qui a fait ses preuves. swisstaffing demande que dans la commission de l'immigration soient représentés – hormis les autorités prévues, en charge de la migration et du marché de travail auprès de la Confédération et des cantons – des représentants des employeurs en tant que membres à part entière.

Perspectives

Au cours des derniers mois, l'UE l'a nettement fait savoir: des contingents permanents et une priorité des travailleurs indigènes ne seraient pas acceptés. Un échec des négociations avec l'UE mènerait la Suisse dans une impasse. Ce serait en contradiction avec le mandat constitutionnel. De bonnes perspectives de négociation résident cependant dans l'introduction d'une clause de sauvegarde, qui a déjà fait ses preuves dans l'UE. Afin de sauver les accords bilatéraux, ceci paraît actuellement la voix la plus prometteuse. swisstaffing plaide donc avec force pour une telle clause¹.

Arie Joehro

¹ Un mécanisme d'introduction, respectivement d'annulation du système de contingentement lorsqu'une limite d'immigration définie est dépassée ou n'est pas atteinte.



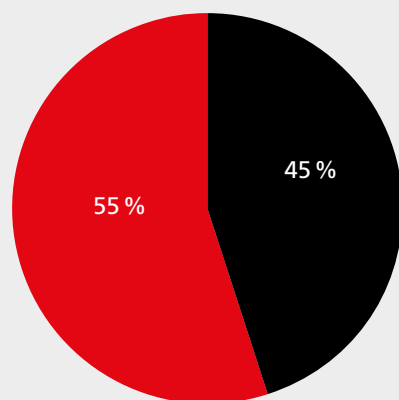
Arie Joehro est vice-directeur et responsable du service juridique de swisstaffing. arie.joehro@swisstaffing.ch

Le graphique

Le travail temporaire – une voie vers un meilleur Work-Life Balance

Le travail temporaire – une voie pour un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle

Est-ce qu'un travail régulier correspond à la vie que je souhaite pour moi? Toujours plus de travailleurs se posent cette question. Pour eux, le travail temporaire est la clé pour que vie professionnelle et loisirs contribuent à leur équilibre personnel. Au demeurant, 45 pour cent des intérimaires optent pour le travail temporaire parce que cette modalité convient à leur situation. En les interrogeant plus précisément, on découvre que les travailleurs apprécient spécialement le fait de pouvoir choisir librement le moment et la durée du travail. Mais le changement dans la profession et la possibilité de se tester ont également une grande importance à leurs yeux.



- J'ai travaillé de mon plein gré à titre temporaire, cela correspondait à ma situation de vie à l'époque.
- J'ai travaillé comme temporaire parce que je n'avais pas trouvé d'autre place.

Travailleurs temporaires et leur décision pour l'acceptation d'un emploi intérimaire
Nombre d'observations: 983